Club Sportif Brétigny – Athlétisme

(fondé en 1905)

- Athlétisme
- Sport Maternelle
- Sport adapté

www.csbathletisme.org / contact@csbathletisme.org

SAISON 2020/2021

LES CATÉGORIES		
Sport Maternelle	(M/F)	Né(e)s en 2016 et 2015
Moustiques	(M/F)	Né(e)s en 2012, 2013 et 2014
Poussins	(M/F)	Né(e)s en 2010 et 2011
Benjamins	(M/F)	Né(e)s en 2008 et 2009
Minimes	(M/F)	Né(e)s en 2006 et 2007
Cadets	(M/F)	Né(e)s en 2004 et 2005
Juniors	(M/F)	Né(e)s en 2002 et 2003
Seniors / Espoirs	(M/F)	Né(e)s entre 1982 et 2001
Vétérans / Masters	(M/F)	Né(e)s en 1981 et avant

Jours et horaires d'entraînements		
« Sport Maternelle » / MS	▪ Samedi de 10h00 à 11h00 **OU*** ▪ Samedi de 14h30 à 15h30	Gymnase et stade A. Delaune
« Sport Maternelle » / GS	▪ Samedi de 13h30 à 14h30	Gymnase et stade A. Delaune Gymnase et stade A. Delaune
« Athlétisme » / Moustiques	▪ Mercredi de 17h30 à 19h00 **OU*** ▪ Vendredi de 17h30 à 19h00	Gymnase et stade A. Delaune Gymnase et stade A. Delaune
« Athlétisme » / Poussins et Benjamins	▪ Mercredi de 17h30 à 19h00 ▪ Vendredi de 17h30 à 19h00	Stade A. Delaune Gymnase et stade A. Delaune
« Athlétisme » / Minimes	▪ Mercredi de 18h30 à 20h30 ▪ Vendredi de 18h30 à 20h30	Gymnase et stade A. Delaune
« Athlétisme » / Cadets - Juniors – Espoirs - Seniors –Vétérans	▪ Lundi de 18h30 à 20h30 ▪ Mercredi de 18h30 à 20h30 ▪ Vendredi de 18h30 à 20h30 ▪ Dimanche de 10h00 à 12h00 (Vacances scolaires comprises)	Gymnase et stade A. Delaune Stade A. Delaune Stade A. Delaune Stade A. Delaune ou extérieur (selon planning fourni)
« Athlétisme » / Marche Nordique	▪ Lundi de 18h30 à 20h00 ▪ Jeudi de 9h30 à 11h00 ▪ Samedi de 17h00 à 19h00 (Eté) ▪ Samedi de 16h00 à 18h00 (Hiver)	Stade A. Delaune ou extérieur
« Sport adapté »	▪ Mercredi de 18h30 à 20h30 ▪ Samedi de 9h00 à 10h30	Stade A. Delaune Gymnase ou stade A. Delaune

* : choix à préciser à l'inscription, sous réserve des places disponibles

REPRISE DES ACTIVITÉS (sous réserve d'une licence valide : FSGT 2020/2021 ou FFA 2019/2020)

Pour la section « Athlétisme »
- Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans : mercredi 2 septembre 2020
- Moustiques, Poussins et Benjamins : mercredi 16 septembre 2020
- Groupe « Marche Nordique » : samedi 12 septembre 2020

Pour la section « Sport-Maternelle » : samedi 19 septembre 2020
Pour la section « Sport adapté » : mercredi 2 septembre 2020

TABLEAU DES COTISATIONS

SECTION / CATEGORIE	COTISATION ANNUELLE (licence + adhésion)				
	Nouvel Adhérent		Renouvellement		
« Sport Maternelle »	104 €	Le tee-shirt du club est compris dans le prix de la cotisation	86 €	DONT Réduction Exceptionnelle 18 €	Le tee-shirt du club est compris dans le prix de la cotisation
« Athlétisme » / Moustiques	117 €	Le tee-shirt du club est compris dans le prix de la cotisation	99 €		
« Athlétisme » / Poussins	126 €	Le tee-shirt du club est compris dans le prix de la cotisation	108 €		
« Athlétisme » / Benjamins	126 €	Le tee-shirt du club est compris dans le prix de la cotisation	108 €		
« Athlétisme » / Minimes	159 €	Le maillot du club est compris dans le prix de la cotisation	102 €	DONT Réduction Exceptionnelle 27 €	Le maillot du club peut être acheté en sus (renouvellement)
« Athlétisme » / Cadets	169 €		107 €		
« Athlétisme » / Juniors	175 €		113 €		
« Athlétisme » / Espoirs	175 €		113 €		
« Athlétisme » / Seniors	191 €		129 €		
« Athlétisme » / Vétérans / Masters	191 €		129 €		
« Athlétisme » / Marche Nordique	88 €	Le maillot du club peut être acheté en sus	58 €	DONT Réduction Exceptionnelle 9 €	Le maillot du club peut être acheté en sus
« Sport adapté »	84 €	Le maillot du club est compris dans le prix de la cotisation	45 €	DONT Réduction Exceptionnelle 4 €	Le maillot du club peut être acheté en sus (renouvellement)
Maillot athlétisme club seul	40 €	Prix de revient au club : 41 €	40 €		
Survêtement club	40 €	Prix de revient au club : 45 €	40 €		
Coupe-vent club	35€	Prix de revient au club : 36 €	35 €		

RÉDUCTIONS FAMILIALES

Tarif dégressif pour les membres d'une même famille :
- 2 membres : -15 € sur l'ensemble des cotisations,
- 3 membres ou plus : -30 € sur l'ensemble des cotisations.

PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS

Lors de l'inscription, possibilité de faire plusieurs chèques (5 au maximum), datés du jour de l'inscription et libellés à l'ordre du C. S. B. - Athlétisme. Les chèques seront encaissés au 05/10/2020, 05/11/2020, 05/12/2020, 05/01/2021 et, au plus tard, 05/02/2021 (inscription en cours de saison : tarif adhésion ajusté au prorata du temps restant).

Club Sportif Brétigny – Athlétisme

(fondé en 1905)

- Athlétisme

- Sport Maternelle

- Sport adapté

www.csbathletisme.org / contact@csbathletisme.org

INSCRIPTIONS

PERMANENCES D'INSCRIPTIONS

Le samedi 5 septembre 2020, au Forum des Associations*, Salle Maison Neuve, de 9h00 à 17h30.

Les samedis 12, 19 et 26 septembre 2020, de 9h00 à 11h30*,
au siège du C. S. B. (salle Ambroise-Croizat),
12, rue Jean-Jacques ROUSSEAU
(en face du gymnase Joliot-Curie).

*Sous réserve des conditions sanitaires et des directives à venir

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR À L'INSCRIPTION :

- 1 certificat médical datant de moins de trois mois, pour les nouveaux adhérents
  - Sur le certificat médical, doit obligatoirement être mentionné :
    - **Section « Athlétisme »** : *« Absence de contre-indication à la pratique, en compétition, de l'athlétisme »*
    - **Groupe « Marche Nordique »** : « *Absence de contre-indication à la pratique de la Marche Nordique* »
    - **Section « Sport – Maternelle** » : *« Absence de contre-indication à la pratique d'activités multisports »*
    - **Section « Sport adapté » :** formulaire à télécharger sur le site de la FFSA
- Pour tout renouvellement, remplir le questionnaire de santé en pièce jointe. Si vous répondez « OUI » à au moins une question, un certificat médical datant de moins de trois mois sera exigé comme pour les nouveaux adhérents.
- Cotisation (voir tableau, possibilité de faire jusqu'à 5 chèques),
- 1 autorisation parentale pour les moins de 18 ans (voir annexe),
- 1 autorisation de prélèvement sanguin (contrôle anti-dopage en compétition) pour les moins de 18 ans (voir annexe),
- 1 fiche d'inscription (voir annexe),
- 1 photo d'identité.

Tout athlète dont le dossier d'inscription est incomplet ne pourra participer ni aux entraînements ni aux compétitions

En attendant, bonne fin de saison, profitez bien de vos vacances et revenez-nous en pleine forme à la rentrée.

Le Conseil d'Administration du C. S. B. - Athlétisme

Club Sportif de Brétigny - Athlétisme 12, rue J. J. Rousseau 91220 BRETIGNY SUR ORGE

RÈGLEMENT INTERIEUR

PRÉAMBULE

¤ Le C. S. B. Athlétisme est une association "loi de 1901" qui accueille des enfants à partir de 4 ans ainsi que des adultes pour la pratique de différentes activités sportives (Sport Maternelle) ou purement athlétiques en vue :

- de l'épanouissement personnel,
- du bien-être physique,
- de l'amélioration de la motricité,
- de l'acquisition de gestes techniques,
- du loisir,
- de la recherche de performance(s)...

¤ L'inscription de toute personne à cette Association implique, pour elle, adhésion au présent règlement intérieur et engagement à le respecter en vertu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 : ***"Toute personne a droit à ce que règne un ordre tel que les droits et libertés de chacun puissent prendre plein effet. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle le libre et plein développement de sa personnalité est possible."***

HORAIRES - ASSIDUITÉ - PONCTUALITÉ

¤ Ces devoirs s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle et ils impliquent le respect des règles de fonctionnement de la vie collective. Au centre de ces obligations, et dans le propre intérêt des adhérents, s'inscrit la ponctualité, condition essentielle pour mener à bien toute activité. Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes. La ponctualité est une marque de correction à l'égard de l'éducateur et des autres adhérents du groupe.

¤ Activités « Sport-Maternelle » et « Sport adapté » / entraînements « Athlétisme » :

Les séances d'activités et d'entraînement se déroulent au stade et/ou au gymnase A. Delaune, aux horaires suivants :

Section « Sport Maternelle » :	MS	Sa de 10h00 à 11h00 **OU** Sa de 14h30 à 15h30
	GS	Sa de 13h30 à 14h30
Section « Athlétisme » :	Moustiques	Me de 17h30 à 19h00 **OU** Ve de 17h30 à 19h00
	Poussins, Benjamins	Me et Ve de 17h30 à 19h00
	Minimes	Me et Ve de 18h30 à 20h00
	Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans (seul ce dernier groupe fonctionne pendant les congés scolaires)	Lu, Me et Ve de 18h30 à 20h00 Di de 10h00 à 12h00
	Groupe « Marche Nordique »	Lu de 18h30 à 20h00, Je de 9h30 à 11h00 et Sa de 17h00 à 19h00 (Eté) Sa de 16h00 à 18h00 (Hiver)
Section « Sport Adapté » :	Toutes catégories	Me de 18h30 à 20h30 et Sa de 9h00 à 10h30

(Lu : Lundi, Ma : Mardi, Me : Mercredi, Ve : Vendredi, Sa : Samedi et Di : Dimanche)

La responsabilité des dirigeants et des éducateurs du club n'est engagée que pendant les horaires des entraînements et la durée des rencontres (heures de départ et de retour figurant sur les fiches d'information / convocations).

Les parents des adhérents mineurs sont tenus d'accompagner et de venir chercher leur enfant sur le lieu d'activité ou d'entraînement, Seule une autorisation signée par le représentant légal de l'adhérent peut dispenser de cette disposition préservant la sécurité et la responsabilité de chacun.

La présence en début de séance implique l'obligation d'y participer jusqu'à la fin (adhérents mineurs).

Aucun adhérent mineur n'est autorisé à quitter le lieu d'activité en cours de séance.

Seule la présence régulière aux séances d'activité et d'entraînement permet les progrès recherchés par chacun.

Les présences aux entraînements sont comptabilisées (voir "Récompenses - Sanctions").

Les éducateurs et dirigeants sont chargés d'effectuer un pointage à l'arrivée et au départ des adhérents mineurs.

Les absences sont relevées et signalées aux familles par courrier (adhérents mineurs).

¤ Rencontres :

Un calendrier des rencontres prévues est donné en octobre pour la saison hivernale et en mars pour la saison estivale. Il est susceptible de modifications imposées par les organisateurs.

Des fiches d'information sur les rencontres sont régulièrement distribuées ou envoyées par courrier ou courriel quelques jours avant celles-ci. Elles précisent notamment les horaires et lieux de départ et de retour ou de rendez-vous. **Les parents des adhérents mineurs sont tenus d'accompagner et de venir chercher leur enfant aux horaires et lieux mentionnés sur ces fiches d'information (convocations). Seule une autorisation signée par le représentant légal de l'adhérent peut dispenser de cette disposition préservant la sécurité et la responsabilité de chacun.**

La présence aux rencontres n'est nullement obligatoire mais elle permet de concrétiser des progrès, de souder le groupe, d'apprendre à œuvrer pour les autres (notamment pour les épreuves à classements par équipe, relais...). La présence d'accompagnateurs (parents…) est souhaitée et encouragée. Lors de déplacements en autocar affrété par le club, la présence de ces accompagnateurs est soumise au nombre de places assises restantes dans le véhicule.

La présence et les résultats obtenus lors de ces différentes rencontres sont comptabilisées (voir "Récompenses - Sanctions").

TENUE - COMPORTEMENT

¤ Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.

¤ Tous les adhérents se doivent d'adopter une tenue propre et décente et un comportement correct. Tout comportement manifestement provocant sera sanctionné.

¤ Une tenue de sport est indispensable pour la pratique sportive et le port du maillot du club est obligatoire aux rencontres. Les règles élémentaires d'hygiène imposent aussi une tenue de rechange.

¤ Tous les adhérents doivent contribuer à la propreté des installations mises à la disposition de l'Association. **L'accès aux salles de pratique sportive du gymnase ne peut se faire qu'avec des chaussures de sport propres réservées à cet usage.**

¤ Le respect de la dignité des personnes chargées de l'encadrement, de l'animation, de l'entretien... proscrit rigoureusement toutes les manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité tels que les jets de projectiles, les crachats, les inscriptions, les dégradations de matériel... qui détériorent les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive.

¤ Par ailleurs, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale d'autrui sera sévèrement sanctionnée.

¤ Il est conseillé aux adhérents de venir aux entraînements et aux rencontres sans argent ni objet de valeur. Ni l'Association, ni la Ville de Brétigny ne pourront être tenues pour responsables des vols ou dégradations subis.

Il est strictement interdit d'apporter aux séances d'entraînement et aux rencontres des objets ou produits dangereux. Toute manipulation, diffusion ou absorption de substances toxiques (en particulier d'alcool et de tabac (loi Evin)), sous quelle que présentation que ce soit, est strictement interdite.

RÉCOMPENSES - SANCTIONS

¤ L'assiduité aux entraînements et aux rencontres, les résultats sportifs et le comportement positif sont récompensés par :

- le classement au "Challenge du C. S. B. Athlétisme" (Moustiques à Cadets) récompensant la présence et les performances selon un barème établi et figurant dans le règlement du challenge, donné en début d'année.
- le prix du "Sportif de l'année" qui récompense les résultats obtenus (Athlétisme).
- le prix du "Fair-play" qui récompense l'adhérent dont le comportement positif a été remarquable tout au long de l'année (toutes catégories).

Ces récompenses sont décernées fin juin lors de l'Assemblée Générale de l'Association après décisions de son Conseil d'Administration.

¤ Les défaillances peuvent être, dans la plupart des cas, réglées par un dialogue direct avec un adulte (dirigeant ou éducateur). Les manquements persistants ou graves justifieront la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire ou de sanctions appropriées.

Echelle des sanctions :

1) l'observation orale : tout adulte peut l'adresser à tout adhérent fautif. Elle peut être accompagnée d'une mise à l'écart du groupe (sans renvoi pour les mineurs). La famille est éventuellement informée par un responsable présent.

2) l'observation écrite : tout adulte peut demander au Conseil d'Administration que la famille de l'adhérent fautif soit informée par courrier.

3) l'avertissement : demandé par tout adulte de l'Association, donné par le Conseil d'Administration, il est communiqué à la famille ou à l'adhérent majeur par courrier. Trois avertissements peuvent entraîner une exclusion.

4) l'exclusion temporaire : demandée par tout adulte de l'Association pour des faits graves ou répétés, elle est prononcée par le Conseil d'Administration et peut concerner une ou plusieurs séances d'activités ou d'entraînement et/ou une ou plusieurs rencontres.

5) l'exclusion définitive : prononcée par le Conseil d'Administration après une faute particulièrement grave mettant en cause la sécurité, l'intégrité morale ou physique d'une personne, le vol ou la dégradation volontaire de locaux ou de matériel ou à la suite d'exclusion(s) temporaire(s) n'ayant pas entraîné de changement positif de comportement.

Club Sportif Brétigny - Athlétisme

(fondé en 1905)

- Athlétisme
- Sport Maternelle
- Sport adapté

www.csbathletisme.org / contact@csbathletisme.org

Réservé CSB-Athlétisme
Renouvellement : ☐
Sp.-Mat. / MS : ma ☐ am ☐
Athlétisme / Mo : me ☐ ve ☐

PARTICIPANT

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Nationalité : ..... Sexe : .....

ADRESSE N° : ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél./ port. : ..... Email *: ..... @.....

* : *en majuscules - utilisé pour l'envoi des convocations aux compétitions*

Pour les athlètes qui sont déjà licenciés auprès de la F. F. A. → n° de licence : ..... Club : .....

CHEF DE FAMILLE et/ou responsable légal (pour les mineurs)

Nota : le responsable légal est celui qui a l'autorité parentale ; en cas d'autorité partagée, signature obligatoire des deux parents.

PÈRE	MÈRE
Nom :	Nom : .....
Prénom :	Prénom : .....

Les informations suivantes sont à renseigner si elles diffèrent de celles du participant

ADRESSE :	ADRESSE :
N° : ..... Rue :	N° : ..... Rue : .....
Code Postal : ..... Ville :	Code Postal : ..... Ville : .....
Tél. :	Tél. : .....
Email *(en majuscules)* :	Email *(en majuscules)* : .....
@	@ .....

<u>N° Téléphone (si possible portable) A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT</u> :

Dispositions particulières concernant le participant : .....

.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

☐ Je ne souhaite pas que mon image prise dans le cadre d'activités au sein du C. S. B. – Athlétisme soit utilisée, par ce club, à des fins de communication sur tout support existant

J'ai bien noté que mon inscription est ferme et définitive, et ne peut donner lieu à aucun remboursement (sauf décision du C. A.).

J'ai pris connaissance, je m'engage à respecter et faire respecter le présent règlement intérieur de l'association.

L'adhérent,
Signature : Date :

Le(s) responsable(s) légal(ux),
Signature :

Si vous souhaitez aider le club pour encadrer les enfants lors de déplacements, participer à l'organisation et au déroulement de rencontres…, veuillez l'indiquer ci-après :

NOM : ..... Prénom : .....

Club Sportif Brétigny - Athlétisme
(fondé en 1905)

- Athlétisme
- Sport Maternelle
- Sport adapté

www.csbathletisme.org / contact@csbathletisme.org

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Je soussigné Madame, Nom : ..... Prénom : .....

et / ou

Je soussigné Monsieur, Nom : ..... Prénom : .....

autorise mon fils / ma fille * Nom : ..... Prénom : .....

à pratiquer l'Athlétisme / des activités multisports* au sein du

Club Sportif de Brétigny - Athlétisme

J'autorise en outre le C. S. B. - Athlétisme à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles en cas d'urgence. J'autorise également le transfert à l'hôpital choisi par un service d'urgence (Pompiers, SAMU…) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale y compris une anesthésie sur mon enfant.

J'autorise – je n'autorise pas* le C. S. B.- Athlétisme à organiser et effectuer le transport de mon fils / ma fille*, adhérent(e) mineur(e) et licencié(e) de cette association pour toutes les compétitions de la saison 2019/2020.

J'autorise – je n'autorise pas* mon fils / ma fille* à quitter seul(e) les lieux d'entraînement et de retour de compétitions.

J'ai bien noté

- que le transport s'effectuera par autocar, minibus municipal ou voiture particulière (dirigeant, éducateur ou parent d'adhérent), véhicule assuré ;
- qu'en cas de refus de donner cette autorisation, je devrai assurer moi-même ce transport en renonçant à tout dédommagement de la part du C. S. B. - Athlétisme.

* : *barrer la mention inutile*

Fait à Brétigny sur Orge le : .....

Signature de la mère Signature du père

Club Sportif Brétigny - Athlétisme
(fondé en 1905)
- Athlétisme
- Sport Maternelle
- Sport adapté

www.csbathletisme.org / contact@csbathletisme.org

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Date :

L'adhérent
Signature :

Le(s) responsable(s) légal(aux)
Signature :

Club Sportif Brétigny - Athlétisme
(fondé en 1905)

- Athlétisme
- Sport Maternelle
- Sport adapté

www.csbathletisme.org / contact@csbathletisme.org

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

POUR UN CONTRÔLE ANTI-DOPAGE NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE

(Un prélèvement de sang notamment)

Chaque athlète mineur (H ou F) devra avoir sur lui lors de tout déplacement en stage, en compétition ou rassemblement, une copie de cette autorisation ainsi que sa Carte d'Identité Nationale et sa Licence FSGT.

Article R232-52 – DU CODE DU SPORT
« Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Pour la saison 2020 / 2021

Je soussigné, le représentant légal ; M / Mme :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : ……
……

Code postal : …… Ville : ……

Tel domicile : …… Tel portable : ……..

Autorise l'enfant ou le majeur protégé :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : …../…../….. Discipline : Athlétisme

A subir des contrôles anti-dopage nécessitant une technique invasive dans le cadre de son activité sportive de licencié de la F.S.G.T (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Fait à……, le …../…../…..

Signature du/des parent(s)
ou du représentant légal,
précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature de l'intéressé,
précédée de la mention
« Lu et approuvé »